

Compte rendu de l'Assemblée Générale

du

31 mars 2001

Sté Le Phare

1. Constitution du bureau de séance : président M Silvestre.
2. Approbation des comptes pour l'exercice 2000 : Mr Chambon informe l'assemblée que, suite à la loi SRU, les frais de contentieux seront désormais directement appliqués aux défaillants : résolution adoptée à la majorité de l'article 24
3. Approbation du budget prévisionnel 2001 : 1.481.985.49 frs
4. Remplacement tondeuse actuelle : l'assemblée décide de procéder à l'achat d'un tracteur de type Kubota de frs 79.000.00. Un appel de fonds spécifique sera lancé : adoptée.
5. Arrosage automatique pour l'ensemble de la copropriété : le principe de l'arrosage automatique a pour but de limiter les pertes d'eau. Trois devis sont présentés : la Sté Espaces Verts est retenue pour un montant de frs : 157.000
6. Bâtiment B : mandat au syndic pour faire établir un bilan des canalisations d'eau: adopté à la majorité de l'article 24.
7. Bâtiments A B et DE : mise en place de compteurs radio: les copropriétaires de ces

bâtiments décident de retenir la proposition de la Sté Hydrocontrol en l'état actuel
c'est-à-dire au prix moyen annuel de 150.00 frs ttc de location :
adopté à la majorité de l'article 24.

8.Fermeture coursives bât C : cette résolution ayant déjà fait l'objet d'une AGS
le quorum n'ayant pas été atteint, elle est représentée et votée à l'article 24: adoptée.

9.Mandat à donner au syndic pour le ravalement du bât DE : adoptée.

10.Aménagement chemin d'accès copropriété : l'assemblée générale décide de faire
procéder à une étude complète d'aménagement d'accès à la copropriété.

11.Aménagement parking visiteurs : question retirée le quorum de l'article 26
n'étant pas atteint.

12.Confection d'une issue de secours au côté droit du portail : le quorum
de l'article 26 n'étant pas atteint , cette résolution est retirée.

13.Reprise d'étanchéité terrasse M Dal Cappello - bât A : décision est prise de confier
ce travail à la Ste Bottero pour un montant de frs : 71.898.25 ttc.

14.Pose toiture coursive entre F et G : ces frais seront supportés uniquement par
les copropriétaires de ces bâtiments : adopté.

15.Demande de Mr Hurtel : usage eau commune - cette résolution est repoussée du fait de
l'adoption de l'arrosage automatique.

16.Demande de Mme Chabran : mandat au syndic peinture anti-graffiti :

résolution repoussée du fait de l'adoption de la résolution 10.

17.Achat aspirateur industriel : repoussé.

18.Demande de Ciotat Gestion pour la mise en place de ventilations chez M Desgaches :
demande ne concernant que le bât C - adoptée.

19.Demande de Mme Rigaud : fermeture balcon par des baies vitrées - : adoptée.

la séance est levée à 12 h